

Tel colon qui désire partir confortablement, doit avoir les articles suivants, ou les moyens de les acheter, savoir :

Une paire bœufs.....	\$120 00
Une charrette.....	80 00
Une charrue et une herse.....	25 00
Chaînes, essieux, pelles, etc.....	30 00
Lits, poëles etc.....	60 00
Maison et étables, disons.....	150 00
	<hr/>
Total.....	\$465 00

Une personne qui aurait \$800 ou \$1000, peut, si elle désire cultiver sur une grand échelle, acheter un autre lot de terre en outre de l'octroi gratuit qu'elle a obtenu, disons un supplément égal au quart de l'octroi ; elle aura alors une ferme de trois cent-vingt arpents pour la culture ; et à part cela, elle pourra couper dans les savanes tout le foin qu'il lui faudra, si elle le juge à propos.

En terminant, je ferai remarquer qu'un pauvre homme peut suivre le mode de culture sur une petite échelle pour commencer, comme le font les métis. Ceux-ci ont des charrettes à deux roues avec un essieu droit et deux perches attachées à l'essieu en guise de timons, le tout surmonté d'haridelles ou d'une boîte. Sur cette charrette ainsi faite on attèle un bœuf. La charrette coûte environ dix dollars ; le bœuf et le harnais de \$50 à \$60. Avec une pareille voiture on fait tout le service de la ferme, et après le premier labour, un bœuf peut labourer tout ce qui est nécessaire.

Je recommande fortement Manitoba comme patrie aux émigrants allemands, et comme ils peuvent avoir des concessions considérables de terres en bloc, ils peuvent former une ou des colonies de leur choix où ils pourront conserver leur langue et leurs coutumes, tout comme dans les Etats de l'Ouest de l'Amérique.

## CHAPITRE VII.

### ACTE DES TERRES DU CANADA.

Voici un sommaire de l'Acte des Terres du Canada :

En 1874, il fut adopté une loi (35 Vict. chap. 23, 37 Vict. chap. 19), amendant et consolidant les lois et ordres en conseil concernant les terres publiques du Canada ; elle fut plus tard amendée par l'Acte 39 Vict. chap. 19.

L'administration se fait par l'intermédiaire d'une branche du Département du Ministre de l'Intérieur, connue sous le nom de *Le Bureau des Terres du Canada.*"